

ATTESTATION DE CAPACITE N° 35329

Délivrée en application de l'article R.543-99 du code de l'environnement et des articles 8 et 10 du Règlement (CE) n°303/2008

Conformément à l'article R.543-99 du code de l'environnement, le CEMAFROID, agréé par arrêté du ministère de l'écologie en date du 29 août 2008, et renouvelé par arrêté du 10 septembre 2013

A.KA.THERM 5 RUE DU DEVAU 49300 CHOLET



(SIRET n°80487040000012)

dispose des capacités nécessaires pour intervenir sur les équipements et réaliser les activités

CATEGORIE I : Contrôle d'étanchéité, maintenance, entretien, assemblage, mise en service, récupération des fluides des équipements de tous les équipements de réfrigération, de climatisation et de pompe à chaleur.

L'attestation de capacité est attribuée pour une période de 5 ans.

Validité du : 20/11/2015 au : 19/11/2020

Fait à Fresnes, Le : 20/11/2015 Gérald CAVALIER

Président de TECNEA SAS



Cette attestation pourra être suspendue ou retirée avant sa date d'échéance dans les cas prévus aux articles R.543-101 et R.543-104 du code de l'environnement. Pour vérifier à tout moment la validité de cette attestation, consulter la liste des opérateurs attestés sur www.datafluides.fr ou flashez ce QR code :



Cemafroid sas - 5 avenue des Prés - CS 20029 - 94266 FRESNES Cedex - Tél. +33 1 49 84 84 84 - Fax +33 1 46 89 28 79 - www.cemafroid.fr